

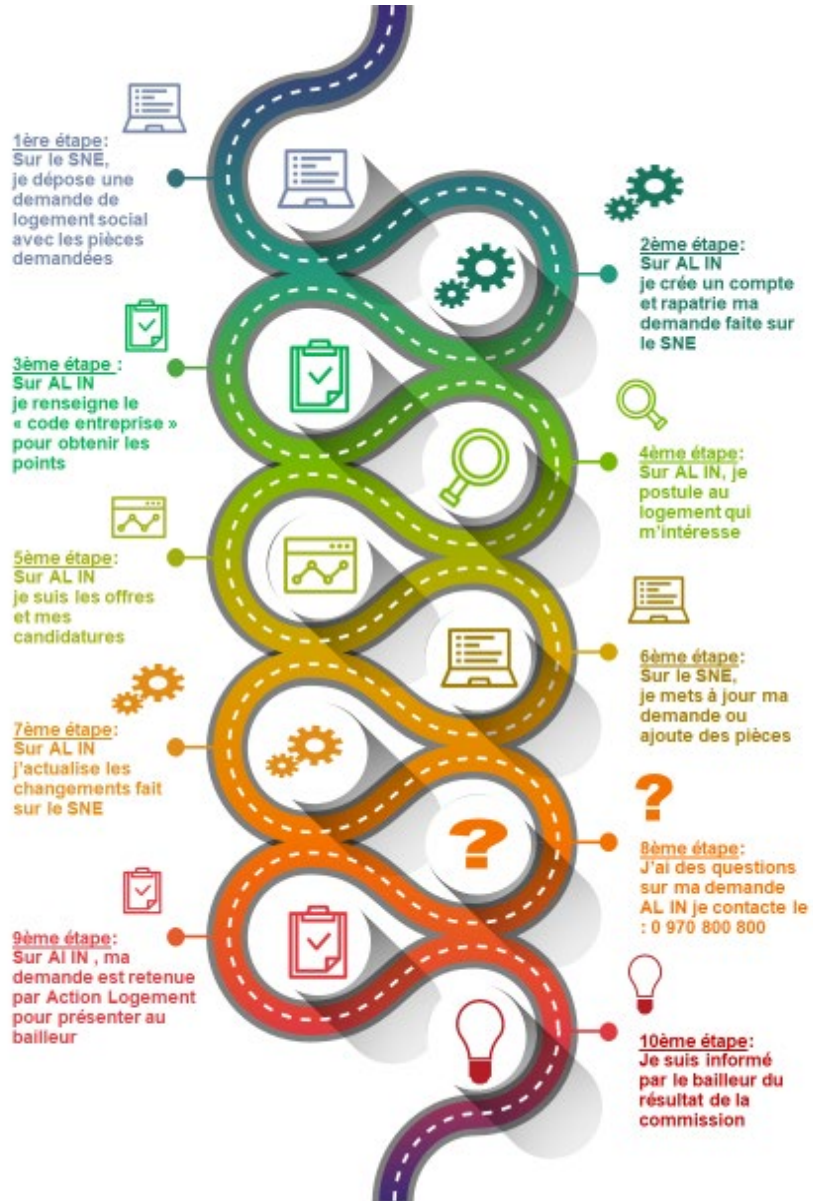
**Adecco
Medical**

**Une solution
de logement
aux avantages
multiples**

Obtenir un logement dans le parc social n'est pas toujours facile car les demandes sont nombreuses et les disponibilités peuvent se faire rares.

Bénéficiez, en tant que salarié du groupe Adecco, d'appartements ou maisons réservés Action Logement aux avantages attractifs : loyers modérés, pas de frais d'agence, logements conventionnés APL...mais pas seulement vous avez également la possibilité d'obtenir de notre part des points entreprise qui vous permet d'obtenir plus rapidement un logement.

Nous vous expliquons tout, étape par étape : Suivez le guide !



1^{ère} étape : **Obtenir un N° Unique d'enregistrement**

Pour pouvoir déposer une demande de logement auprès d'Action Logement, il est impératif au préalable de déposer une demande de logement social sur le [site d'enregistrement du SNE](#) et joindre toutes les pièces demandées.

2^{ème} étape : **Déposer une demande de logement auprès d'Action Logement**

Créez votre compte AL'IN sur la plate-forme AL'IN en [cliquant sur ce lien](https://al-in.fr/#/create-account) (<https://al-in.fr/#/create-account>)

maintenant vous pouvez créer votre demande de logement.

Saisir une demande de logement : Renseignez votre n° unique et vos données seront rapatriées. Vérifiez tous les champs de tous les onglets jusqu'à la fin. Pour passer à l'onglet d'après, cliquez sur « **étape suivante** » jusqu'au dernier onglet puis cliquez sur « **récapitulatif** ». Cliquez enfin sur « **Transmettre mon dossier** ».

Attention : s'il y a des modifications à faire elles doivent être faite sur le SNE directement (voir étape 6)

Important les pièces utilisées pour vous attribuer un logement sont celles que vous avez déposées sur le SNE lors de l'enregistrement de votre demande sociale unique. S'il en manque ou si elles ne sont pas correctes vous ne serez pas retenus par Action logement pour obtenir un logement.

Sur AL IN vous devrez simplement attester que vous avez bien joint sur le SNE la liste des pièces indiquées pour pouvoir postuler. Pour cela vous devez cliquer sur le bouton « mes pièces justificatives » et « confirmer ».

3^{ème} étape : **Obtenir les points entreprise**

Cette étape est importante, elle détermine la priorisation des demandes et vous permet d'obtenir un logement plus rapidement.

Retournez sur votre demande de logement AL IN, dans la case « **code entreprise** » mettez le code correspondant à votre entité (tableau ci-dessous) puis cliquez sur « **Transmettre mon dossier** ».

Entreprises	Codes entreprise
Adecco France ou Spring	ADECCO
Adecco Medical	MEDICAL
Humando	HUMANDO
Adecco Outsourcing	OUTSOURCING
Adecco Groupe France	AGF
Modis	MODIS

Entreprises	Codes entreprise
Pontoon	PONTOON
Badenoch & Clark	BADENOCH
Adecco Training	TRAINING
Adecco IT Services	AITIS
Les 2 Rives	LES2RIVES

Pour obtenir les points employeur, et éventuellement des points bonus supplémentaires, vous devez donner votre accord sur la plateforme AL'IN avec 2 choix possibles :

1	Saisir une demande sans en informer l'employeur	Aucun point ne pourra vous être attribué
2	Saisir une demande en informant l'employeur de la démarche et en demandant son accompagnement.	Les points employeur et bonus seront attribués en fonction des conditions, et un accompagnement dans la gestion administrative et le suivi de la demande sera mis en place.

Détail de l'attribution des points :

A- Les points employeur :

210 points vous seront attribués si vous remplissez les conditions ci-dessous :

- ▶ Intérimaire : dans les 12 derniers mois il faut avoir travaillé plus de 800 heures pour le Groupe Adecco.
- ▶ CDI Intérimaire : avoir signé son CDI Intérimaire depuis plus de 6 mois ou dans les 12 derniers mois avoir travaillé plus de 800 heures pour Groupe Adecco.
- ▶ Permanent : avoir 6 mois d'ancienneté dans le Groupe Adecco
- ▶ Il faut également avoir un contrat de travail dans le mois en cours dans la région où on demande le logement ou avoir une lettre de mutation dans la région de recherche (par exemple on ne peut pas travailler sur Nancy et demander un logement sur la région de Lyon, sauf si son conjoint est muté sur Lyon).

B-Les points bonus Jusqu'à 280 points bonus.

Chaque situation sera étudiée au cas par cas. Vous pouvez cumuler plusieurs tranches de points (des justificatifs seront à fournir).

34 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :

- ✓ CDI Intérimaire de plus d'un an
- ✓ Permanent de plus d'un an
- ✓ Intérimaire avec + de 1200 heures de mission sur les 12 derniers mois
- ✓ Apprenti
- ✓ Renouvellement de la demande
- ✓ Mobilité > 70 km

80 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :

- ✓ Séparation / Divorce
- ✓ Expulsion prévue
- ✓ Logement insalubre
- ✓ Hébergement précaire
- ✓ Logement inadapté à la composition familiale
- ✓ Loyer trop cher (revenus < 3 fois le montant du loyer)
- ✓ Problèmes de voisinage (à justifier : dépôt de plainte / main courante)
- ✓ Raison de santé

166 Points Bonus pour au minima l'une des situations suivantes :

- ✓ Rupture familiale
- ✓ Violence conjugale
- ✓ Sans logement au moment de la demande ou dans le mois qui suit
- ✓ Séparation/Divorce difficile

4^{ème} étape : Consulter et postuler à une offre

Une fois votre demande de logement complète, vous pourrez visualiser les offres correspondant à votre situation. Consultez-les, découvrez le nombre de candidats déjà positionnés sur le logement, puis postulez sur celui qui vous convient (vous ne pouvez pas postuler sur plusieurs logements en même temps).

Certaines offres sont réservées pour les salariés Groupe Adecco : elles sont identifiées « Logement réservé entreprise ». N'hésitez pas !

5^{ème} étape : Suivre mes candidatures

Vous retrouvez votre candidature dans votre espace personnel et pouvez suivre son avancement.

Vous visualisez en temps réel le nombre de candidatures sur ce logement, la date de clôture et le statut de celle-ci. Vous pouvez également l'annuler si vous le souhaitez car vous avez une offre qui vous correspond mieux, ou s'il y a trop de postulants sur la candidature en cours.

6^{ème} étape et 7^{ème} étape : Mettre à jour ou ajouter des pièces à ma demande

En cas de changement de situation, d'erreur sur la saisie initiale, de complément d'information ou ajout de pièces à faire sur votre dossier logement, ceux-ci doivent être faits sur le SNE directement. Cliquez sur le lien suivant : [site d'enregistrement du SNE](#) puis retournez sur votre demande de logement AL IN et cliquez sur le bouton « mettre à jour » pour rapatrier les informations mises à jour.

8^{ème} étape : J'ai une question sur une offre, une candidature, sur AL IN

Vous avez besoin de plus de précision, des interrogations sur votre demande de logement : vous pouvez contacter Action Logement au **0 970 800 800**.

9^{ème} étape : Ma demande retenue par Action Logement

Les candidatures sont sélectionnées par ACTION LOGEMENT (et non par Adecco).

Les 3 dossiers ayant le plus de points parmi les postulants seront retenus pour être présentés aux bailleurs.

Vous serez contacté par Action Logement pour finaliser votre dossier afin d'être présenté au bailleur.

Le choix final pour l'attribution du logement est décidé en commission par le bailleur uniquement.

Votre candidature n'a pas été retenue, vous pouvez postuler sur une nouvelle offre.

10^{ème} étape : Résultat de la Commission

Votre candidature a été retenue par ACTION LOGEMENT pour être présentée en commission : le bailleur vous

contactera pour vous informer du résultat si vous êtes retenu pour le logement et votre position.

Position 1 : le logement vous est réservé,

Position 2 : vous pouvez obtenir le logement uniquement si le candidat en position 1 se désiste.

Important : Dans tous les cas suivez les consignes du bailleur et dans les délais.

Gardez cette note explicative elle vous sera utile tout au long de votre recherche de logement !

Bonne recherche, nous restons à vos côtés pour vous conseiller : service.logement@adecco.fr

Service Logement Groupe Adecco.